

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

 UNIVERSITÉ
PARIS DESCARTES

UNIVERSITÉ PARIS 5

DIPLOME D'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-2

Vu la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du Président de l'Université René Descartes-Paris 5 relatif au Diplôme d'Université MALADIES AUTO-IMMUNES ET MALADIES SYSTEMIQUES en date 20 mai 2003

Vu les pièces justificatives produites par Mme ZAHRA RAJAB, née le 5 février 1974 à DAMAS (SYRIE), en vue de son inscription au Diplôme d'Université MALADIES AUTO-IMMUNES ET MALADIES SYSTEMIQUES

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLOME D'UNIVERSITÉ MALADIES AUTO-IMMUNES ET MALADIES SYSTEMIQUES**

est décerné à **Mme ZAHRA RAJAB**

au titre de l'année universitaire 2009-2010.

Le titulaire



Le Doyen de la Faculté de médecine René Descartes Paris 5



Patrick BERCHE



Fait à Paris, le 27 janvier 2011

Le Président



Axel KAHN